



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 9695

Texte de la question

M. Didier Julia appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les dispositions de la loi du 13 juillet 1992 portant sur l'élimination des déchets et supposant, pour leur application, que les collectivités mettent en place les équipements et services nécessaires. Pour ce faire, elles rencontrent beaucoup d'obstacles économiques, et notamment le taux de TVA. En effet, si les décisions européennes d'harmonisation des taux de TVA classent la collecte et le traitement des déchets ménagers dans les services susceptibles de bénéficier du taux réduit, par contre, sur le plan national, ils restent le seul service public local soumis au taux de 20,60 % alors que l'eau, l'assainissement, les transports, la restauration scolaire, sont au taux réduit de 5,50 %. Il lui demande en conséquence quelles mesures il envisage de prendre afin de réduire le taux de TVA à ces collectivités.

Texte de la réponse

Si la directive européenne n° 92-77 du 19 octobre 1992 relative au rapprochement des taux de TVA permet aux Etats membres d'appliquer le taux réduit au service de collecte et de traitement des ordures ménagères, elle ne crée aucune obligation en la matière. En outre, une baisse du taux de la TVA qui réduirait les rémanences de taxe afférentes aux dépenses de fonctionnement des usines de traitement présenterait l'inconvénient de ne pas concerner tous les modes d'exploitation du service des ordures ménagères. En effet, elle bénéficierait aux usagers dans les communes qui ont opté pour la TVA ou qui ont confié la collecte ou le traitement des ordures ménagères à une entreprise privée. En revanche, les collectivités locales qui assurent elles-mêmes le service qu'elles financent par l'impôt n'en bénéficieraient pas. Enfin, cette mesure aurait au regard des derniers chiffres en la matière un coût budgétaire supérieur à 1 milliard de francs par an qui n'est pas compatible avec les contraintes budgétaires actuelles.

Données clés

Auteur : [M. Didier Julia](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9695

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 508

Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2091